

il en est de même du ministre intérimaire des Finances. Mais il est grand temps d'opérer quelque changement dans notre fiscalité. Nous devrions suivre l'exemple de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France,—qui supportent beaucoup plus de taxes de guerre que nous,—réduire nos impôts et éliminer toute taxe de guerre qui n'est pas indispensable. Le conseil proposé doit étudier la question des impôts en vue de simplifier et de perfectionner les régimes existants. Je me fais une idée de ce qui va résulter. Lorsque le rapport de cette commission nous sera présenté à la prochaine session, on s'apercevra qu'il comporte de nouveaux moyens d'augmenter le fardeau des impôts déjà très lourd. On devrait essayer d'alléger la charge qui pèse sur les classes ouvrières. Les autorités fédérales devraient s'entendre avec les différentes législatures provinciales pour coordonner les taxes et en supprimer certaines qui sont insupportables et trop onéreuses. Pourquoi ne pas suivre l'exemple du Congrès américain et réduire les taxes? Le programme de M. Mellon diminue considérablement l'impôt sur le revenu et de fait presque toutes les autres taxes pesant sur les citoyens qui sont particulièrement atteints par le fisc. Il serait de bonne politique de suivre l'exemple des Etats-Unis.

M. WOODS: L'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) nous a dit qu'on réclamait instamment l'abolition de la taxe sur les revenus et d'autres encore. C'est peut-être vrai en ce qui concerne les capitalistes des grandes villes mais pas pour les contribuables que notre groupe représente. Autant que le sache, les cultivateurs ne demandent pas l'abolition de la taxe sur les revenus, de la taxe sur les bénéfices commerciaux et de la taxe sur les amusements. Il y a trois bonnes raisons: Premièrement, les cultivateurs, règle générale, ne gagnent pas assez pour qu'on taxe leurs revenus. Deuxièmement, leurs opérations ne sont pas assez importantes pour qu'ils aient à payer une taxe sur les bénéfices commerciaux. Quant à la taxe sur les amusements, très souvent nos délassements consistent à charger du foin, à conduire la charrie ou exécuter divers autres travaux manuels. Je ne sache donc pas que les cultivateurs demandent l'abolition de ces taxes.

M. FORKE: A l'exemple du très honorable leader de l'opposition, je me méfie un peu de la multiplication des commissions d'étude. Toutefois, il est possible que l'étude projetée ait son utilité. Mais il me semble que si nous savions qui doit faire partie de cette commission, quelles seront ses véritables attributions et pendant combien de temps elle devra demeurer, nous serions mieux à même

[M. Church.]

de juger s'il convient ou non de l'instituer. Je suis d'avis qu'on laisse passer la résolution, mais quand le bill sera présenté, il faudra en scruter les dispositions.

L'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) en parlant des nombreux modes de taxation et des changements qui se font un peu partout, a pour ainsi dire fourni l'argument en faveur de la création d'une commission de ce genre. On en avait institué une dans le Manitoba, il y a quelques années—six ou sept ans, je crois—pour faire l'étude des différentes taxes provinciales. J'en faisais partie; les membres étaient peu rétribués, mais cette commission a duré pendant deux ans, se réunissant à différentes intervalles. Quiconque examinera son rapport trouvera qu'elle a fait une bonne besogne en ce qui regarde les taxes de la province du Manitoba. Aussi je pense qu'il y a de quoi faire pour la commission qu'on propose, si toutefois l'enquête est bien menée.

Evidemment une commission de ce genre peut prêter à des abus. D'autre part, les taxes soulèvent actuellement tant de difficultés,—entre autres la similitude de certaines taxes fédérales avec les taxes provinciales et municipales, qu'il semble y avoir réellement matière à étude et faudra prendre des dispositions dans ce sens avant longtemps.

Le premier ministre nous a dit que la commission ne s'occuperait pas des impôts douaniers; mais je ne vois pas comment une commission chargée d'examiner le système de taxation peut éviter d'étudier en même temps le tarif douanier. Les impôts douaniers constituent une grande partie de nos revenus; par conséquent, c'est une question qui doit être examinée par une commission comme celle-ci. Les taxes deviennent très lourdes, aussi bien dans le domaine municipal et provincial que dans le domaine fédéral; mais il faut les acquitter. Il faut prélever des revenus et il est nécessaire, à notre époque, de faire payer ceux qui en ont le moyen. Peut-être une commission comme celle qu'on propose nous donnera-t-elle des indications.

Bien que le projet ne m'enthousiasme guère, j'attendrai pour me prononcer de voir les dispositions du bill. Tout ce que je souhaite, c'est que le projet du Gouvernement produise de bons résultats. Nous pourrions en juger, jusqu'à un certain point, lorsque nous saurons qui doit faire partie de cette commission. Par exemple, si l'on désignait un membre de cette partie-ci de la Chambre et un autre pris dans le groupe qui est à ma droite, on en aurait une opinion tout à fait différente.

L'hon. M. MANION: Que disent les honorables députés de la droite?